

Je suis convoqué au tribunal de police !
Que dois-je envoyer à mon courtier?
(Pour qu'il puisse faire une déclaration à l'assureur protection juridique)



IMPORTANT / NECESSAIRE	
Une copie de l'assignation = Pro Justitia <i>Ce document contient la date et le lieu de l'audience et les infractions alléguées.</i>	✓
Le numéro de plaque du véhicule avec lequel l'infraction a été commise	✓
Les coordonnées complètes de l'avocat choisi <i>Vous avez le libre choix. Vous ne connaissez pas d'avocat? Contactez votre courtier.</i>	✓
SUPPLEMENTAIRE / UTILE	
Le procès-verbal d'audition c.à.d. la déclaration à la police	✓
Une copie du procès-verbal initial	✓
Vos coordonnées de contact (entre autres votre adresse e-mail) <i>pour que l'avocat puisse vous tenir au courant</i>	✓

Nous vous conseillons de contacter votre courtier aussitôt que vous recevez un courrier d'un tribunal ou d'un autre organisme de sanction.